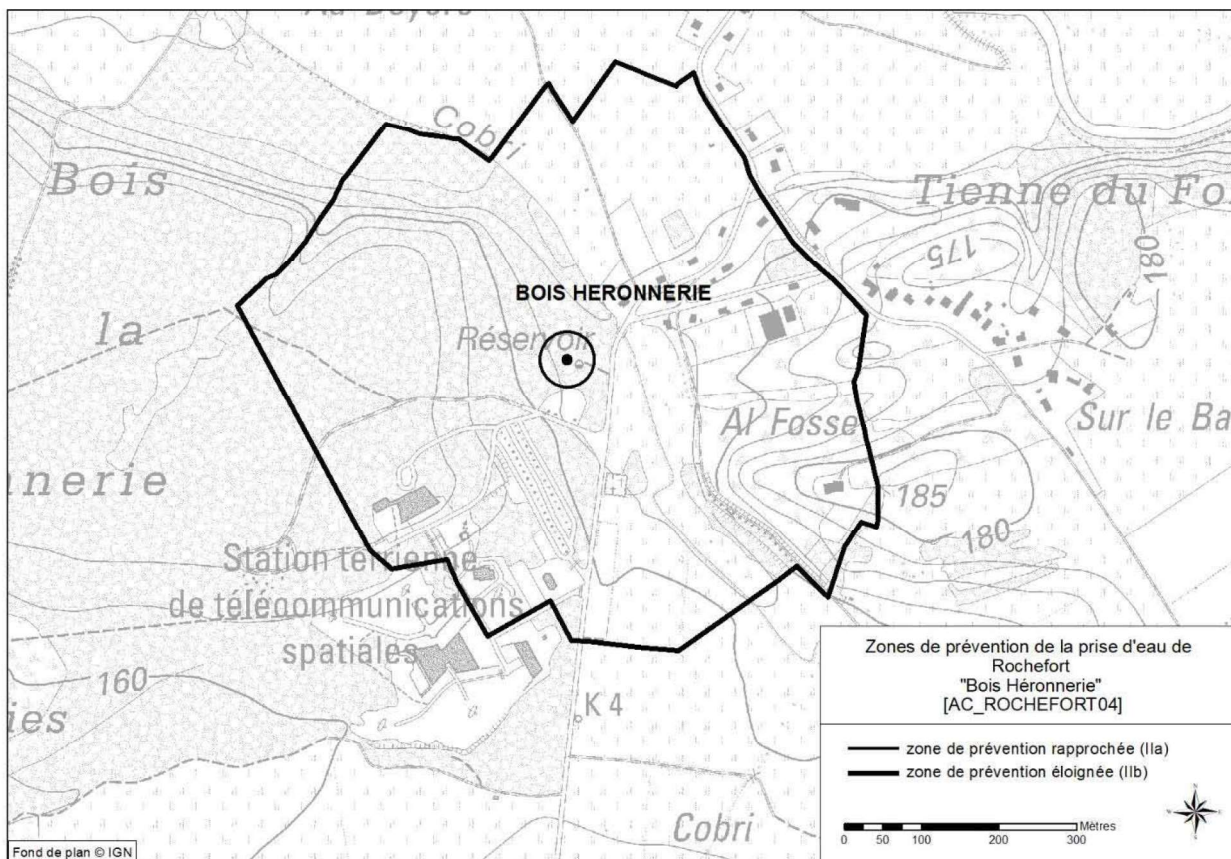


Annexes à l'arrêté ministériel 5 juillet 2022 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé BOIS HERONNERIE sis sur le territoire de la commune de Rochefort (Lessive).

Annexe I : Tracé des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau concerné.

NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration –Direction des Eaux souterraines –.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 5 juillet 2022 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé BOIS HERONNERIE sis sur le territoire de la commune de Rochefort (Lessive).

Namur, le 22 juillet 2022.

C. TELLIER